

La géothermie dans la stratégie renouvelable de la Région bruxelloise

*par Philippe Delaisse ir.
Secrétaire général Energie Facteur 4 asbl*

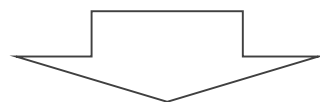
Sommaire



- ❖ Objectifs
- ❖ Spécificités Région bruxelloise
- ❖ Etat actuel et perspectives
- ❖ La géothermie dans les plans
- ❖ Aides publiques

BELGIQUE

Accord "Burden sharing » du 4 décembre 2015:



Contribution de la Belgique à l'effort européen pour l'énergie renouvelable : 0,718 Mtep

Région BRUXELLOISE

Produire d'ici 2020, en région bruxelloise, 0,073 Mtep (849 GWh) d'énergie finale à partir de sources renouvelables.
Sachant qu'en 2013, la production a été de l'ordre de 400 GWh

Spécificités Région bruxelloise

Potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale est limité:



Zone très urbanisée



Hydraulique



Eolienne



Biomasse



Photovoltaïque

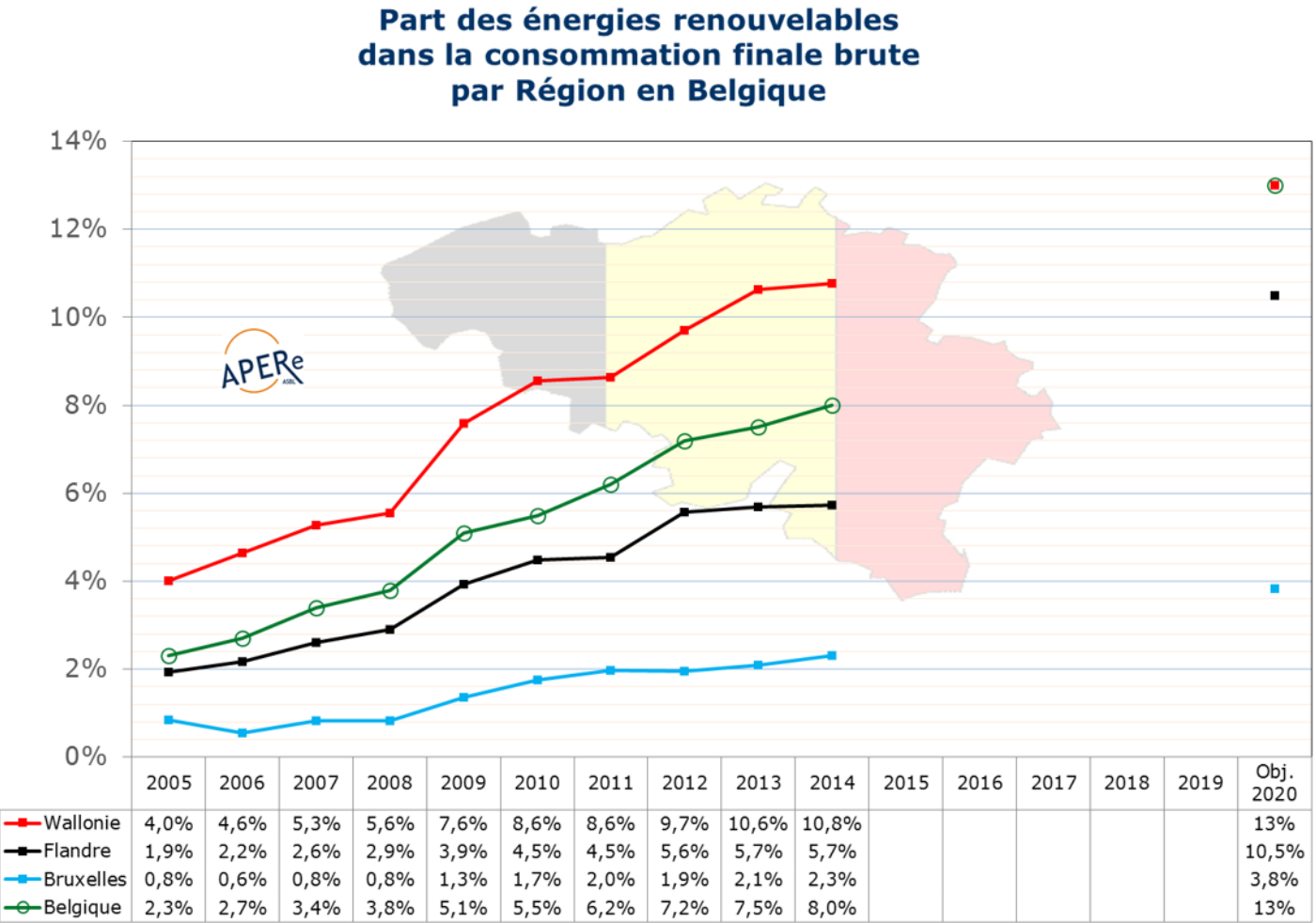


Pompes à chaleur
air/air – air/eau



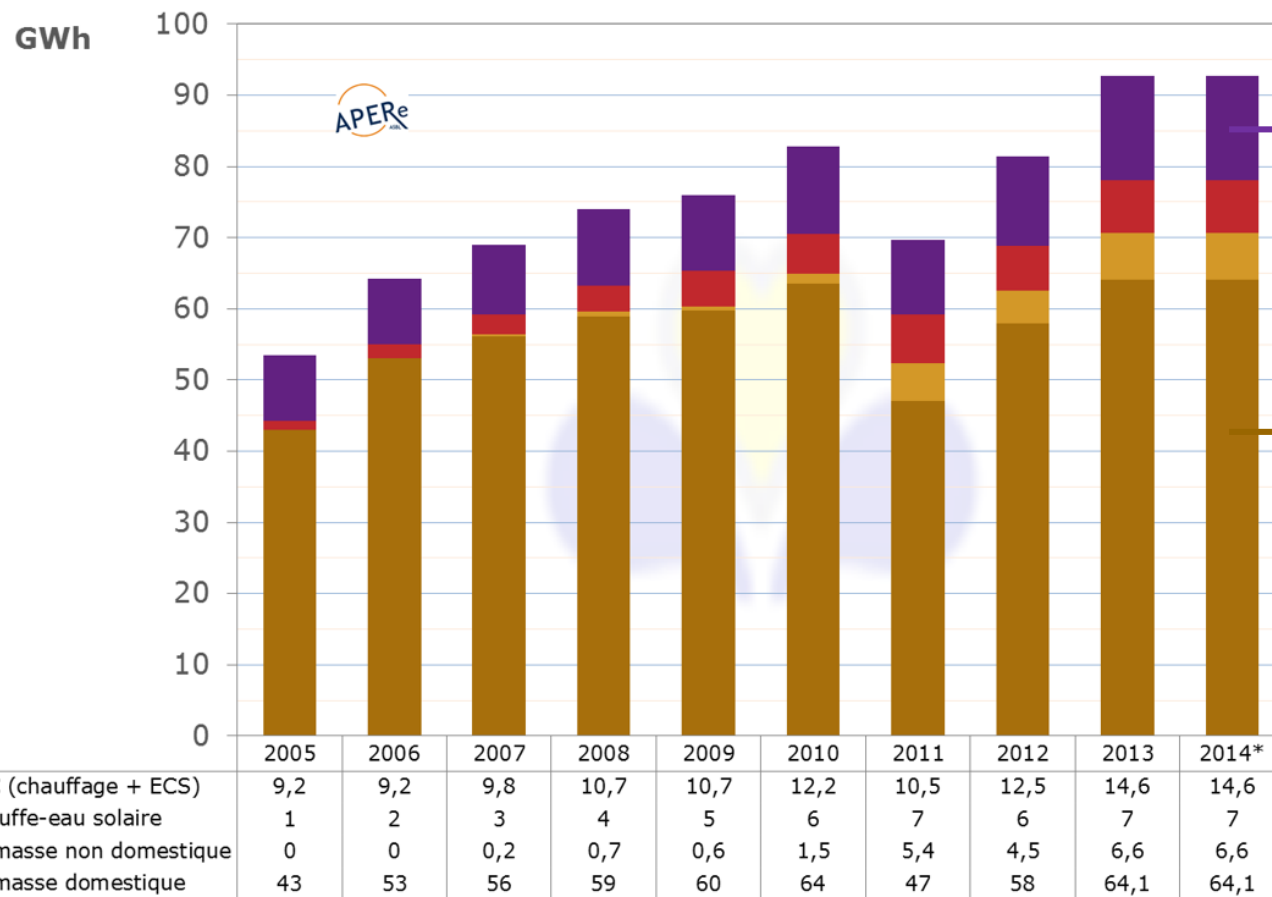
Pompes à chaleur
géothermique

Etat actuel et perspectives



Etat actuel et perspectives

Chaleur d'origine renouvelable (C-SER)
en Région bruxelloise par filière



Chaleur
12.054,7 GWh

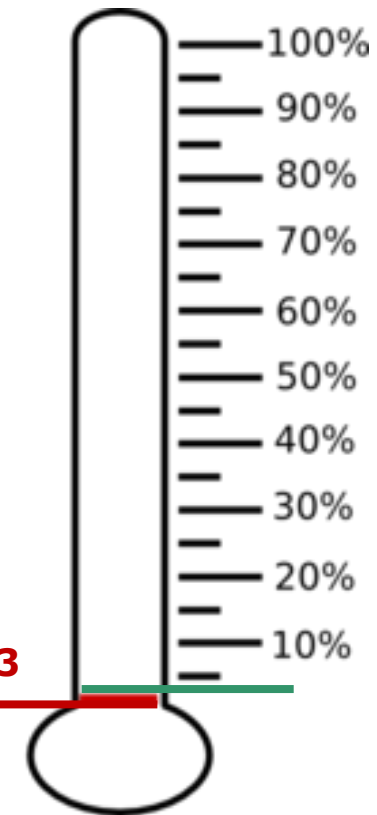
PAC dont géo
16%

Biomasse
76%

Chaleur 2013
93,4 GWh
0,77%

Electricité
5.799,8 GWh

Electricité 2013
108,3 GWh
1,87%



La géothermie dans les plans

Plan Air Climat Energie (PACE)

Stratégie régionale de développement des énergies renouvelables.

Action 83) Imposer la production d'énergie renouvelable pour couvrir une partie de la consommation énergétique dans les bâtiments publics

L'énergie géothermique est aussi une piste à explorer **dans le cas des grands bâtiments tertiaires neufs**. C'est en ce sens que le plan prévoit de continuer à développer le recours aux sources d'énergie renouvelables

Mesure 36. Stimuler le recours aux sources d'énergie renouvelables par les pouvoirs publics

Consommation zéro énergie obligatoire pour les pouvoirs publics en 2019 (standard « NZEB »)

> Objectifs de production d'énergie renouvelable dès la conception des bâtiments ou lors des rénovations importantes.

> *Renforcement du rôle exemplaire des pouvoirs publics*

> COBRACE (code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie).

Exigences PEB passif unités neuves > consommation en énergie primaire

La géothermie dans les plans

Programme Régional d'Economie Circulaire (PREC)

Vise à orienter l'économie vers une gestion rationnelle et intelligente des **ressources - des matières premières à l'énergie, en passant par l'eau, l'air, les terres et le sol, la biodiversité.**

> Référence aux énergies renouvelables d'une manière générale

AFPAC a édité une brochure : « La pompe à chaleur, un acteur clé de l'économie circulaire », 2015

Il n'existe **pas de législation spécifique à la géothermie en RBC.**

La géothermie dans les plans



Plan Air Climat Energie (PACE)

Stratégie régionale de développement des énergies renouvelables.

Action 83) Imposer la production d'énergie renouvelable pour couvrir une partie de la consommation énergétique dans les bâtiments publics

> COBRACE (code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie).

Programme Régional d'Economie Circulaire (PREC)

Vise à orienter l'économie vers une gestion rationnelle et intelligente des **ressources - des matières premières à l'énergie, en passant par l'eau, l'air, les terres et le sol, la biodiversité.**

Il n'existe **pas de législation spécifique à la géothermie en RBC.**

Aide publique



Aide pour les investissements environnementaux : économie d'énergie et la production d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables

Qui? personne physique qui exerce une activité économique (indépendant) ou une personne morale (société)

Combien? Plafond 80.000 € d'aides (% base éligible selon taille entreprise)

Quoi? Production d'énergie à partir de sources renouvelables non-fossiles

Comment? Service Public Régional de Bruxelles (SPRB) -
info@sprb.brussels

Aide publique



Déduction pour investissements

Qui? Les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles (exploitées par une personne physique ou par une société) et les titulaires de professions libérales sont admis au bénéfice de cette mesure d'incitation fiscale

Combien? 13,5% Investissements économiseur sd'énergie

Quoi? Les investissements qui sont des immobilisations amortissables :

- corporelles ou incorporelles.
- acquises ou constituées à l'état neuf,
- durant l'année ou l'exercice comptable,
- affectées en Belgique à l'exercice de l'activité professionnelle.

Comment? SPF Finances - Administration générale de la Fiscalité

Aide publique: prime



Qui ? Pour les bâtiments tertiaires

Quoi: Travaux éligibles:

La fourniture, la main-d'œuvre et l'installation exclusive de la PAC en ce compris, le cas échéant,

- o le démontage et l'évacuation de l'ancienne installation ;

- o les forages et excavations

- o les canalisations nécessaires pour capter la chaleur dans le sol ou dans l'eau.

- o La fourniture et le placement de compteur électrique de passage et de compteur de chaleur

Pour le tertiaire, les **pompes à chaleur réversibles** sont éligibles, pour autant que le COP de l'installation (selon EN 14511) soit égal ou supérieur aux exigences de la dernière version de l'écolabel européen

Combien? 25% des coûts éligibles de la facture

Comment? Introduire sa demande après les travaux dans les 4 mois à dater de la facture de solde

Conclusions

- ❖ La géothermie reste très discrète dans les plans et programmes;
- ❖ Les (grands bâtiments) tertiaires neufs semblent être la voie privilégiée tant sur le plan technique, économique que administrative;
- ❖ Les statistiques de production de chaleur (d'une manière générale) restent sujettes à une grande marge d'erreur hors leur qualité est essentielle tant pour quantifier les efforts déjà effectués et ceux qui restent à faire;
- ❖ Une feuille de route de développement de la géothermie en Région bruxelloise devrait permettre d'adapter le cadre réglementaire actuel, de clarifier le système de soutien et d'e faciliter ainsi la pénétration de cette technologie auprès du public cible.

Coordonnées



Energie Facteur 4 asbl

<http://www.ef4.be>

philippe.delaisse@ef4.be

European Platform of Circular economy

<http://www.ecocir.be>

info@ecocir.be